

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 juin 2025

Date de la convocation : 13 juin 2025

Quorum : 9

Présents : 12

M. Marc FLEURET, M. Gérard MAYAUD, Mme Mireille DUVOUX, Mme Florence PETIPEZ, M. Régis BLANCHET, M. Gilles CARANTON, Mme Nadine BELLUROT, M. Claude DOUCET, M. Didier BARACHET, Mme Danielle DUPRE-SEGOT, M. Pierre ROUSSEAU, M. Jean-Marc SEVAULT

Absents : 4

M. Jean-Paul THIBAUDEAU

Mandataires : 0

pouvoir à

Pour : 12

M. Marc FLEURET

M. Gérard MAYAUD

Mme Mireille DUVOUX

Mme Florence PETIPEZ

M. Régis BLANCHET

M. Gilles CARANTON

Mme Nadine BELLUROT

M. Claude DOUCET

M. Didier BARACHET

Mme Danielle DUPRE-SEGOT

M. Pierre ROUSSEAU

M. Jean-Marc SEVAULT

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération CA_20250619_06

Convention de partenariat avec l'association Team SR 36

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux adressé au Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre ou d'un contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges.

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

VOTE : adopté à l'unanimité

4 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Considérant l'intérêt pour le SDIS de faciliter l'organisation du Challenge National Secours Routiers (SR) et Secours d'Urgence aux Personnes (SUAP) ayant lieu du 25 au 28 juin 2025 et dont la préparation débute le 23 juin ;

DECIDE :

Article unique. La convention de partenariat, ci annexée, entre l'association TEAM SR 36 et le SDIS, est approuvée et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à la signer ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre.

FLEURET Marc